

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2024

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 2408)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 127

présenté par
M. Thierry

à l'amendement n° 119 (Rect) de M. Isaac-Sibille

ARTICLE 3

À l'alinéa 26, supprimer les mots :

« , ou la personne mentionnée au D, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à corriger une erreur de référence.